

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE,  
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE  
POLICE NEUCHÂTELOISE

## Communiqué de Presse

*La police neuchâteloise communique*

### **Élève motard flashé à 98 km/h sur un tronçon limité à 50 km/h au guidon de son motorcycle, son permis de conduire saisi sur-le-champ et d'autres infractions constatées lors de son interpellation.**

**Vendredi 10 juin 2022 à 14h10, lors d'un contrôle radar effectué sur la route RC5 à la hauteur de Monruz en direction de Neuchâtel, un élève motard de 18 ans, domicilié dans la région, a été mesuré à la vitesse de 103 km/h, (98 km/h après déduction des marges de tolérance), sur un tronçon limité à 50 km/h. Suite à son interception d'autres infractions ont été constatées.**

L'apprenti-conducteur du deux-roues n'a pu être intercepté qu'à la hauteur de Prébarreau, non sans risquer de percuter sur son itinéraire une voiture arrêtée à un feu rouge à la Place-Pury. Une patrouille de la Ville a par ailleurs repéré le fautif effectuant des wheeling sur l'Avenue du Premier-Mars.

Les contrôles d'usage effectués lors de l'interpellation ont par ailleurs révélés d'autres éléments préjudiciables tels que la détention d'un produit stupéfiant et un couteau importé illégalement. L'intéressé n'était pas porteur de son permis d'élève conducteur pour la catégorie en question. L'échappement du motorcycle n'était quant à lieu pas réglementaire et le « L » d'élève conducteur manquait à l'arrière du deux-roues.

L'intéressé s'est vu saisir son permis sur-le-champ. Avec une vitesse mesurée de 98 km/h après déduction des marges de tolérance, l'apprenti-pilote échappe de peu aux sanctions de chauffard prévues par Via Sicura. Il risque néanmoins, en plus de la dénonciation, des mesures administratives.

#### **Contact :**

**Police neuchâteloise, secteur information et prévention, [police.presse@ne.ch](mailto:police.presse@ne.ch), tél. 032 889 90 00**

Neuchâtel, le 17 juin 2022